

LÉSION CÉRÉBRALE – QUE FAIRE?

Les lésions cérébrales, qu'elles soient dues à un accident, à un AVC (accident vasculaire cérébral) ou à une tumeur, bouleversent la vie des victimes. Personne n'est à l'abri d'un tel coup du sort. Les conséquences des lésions sont souvent invisibles, mais elles laissent des traces profondes.

D'une seconde à l'autre, la vie bascule. Le cadre de l'existence change du tout au tout: il faut réorganiser le quotidien, en cherchant à préserver l'autonomie de la personne cérébro-lésée. Une tâche énorme.

FRAGILE Suisse et ses dix associations régionales aident les personnes cérébro-lésées et leurs proches en leur offrant différentes prestations:

- conseil
- cours pour personnes cérébro-lésées et proches
- loisirs et entraide
- accompagnement à domicile
- écoute et échanges
- formations continues pour professionnel-le-s

Notre but

Faire en sorte que les personnes cérébro-lésées retrouvent davantage d'autonomie, leur assurer une meilleure qualité de vie et les aider à prendre leur existence en main.

LES PRINCIPES QUI NOUS GUIDENT

Nos prestations respectent la vie privée des personnes concernées et leur personnalité.

C'est la personne cérébro-lésée qui prend les décisions. FRAGILE Suisse l'aide à les mettre en œuvre.

FINANCEMENT

Les tarifs appliqués ne couvrent pas les frais effectifs.

FRAGILE Suisse finance la différence au moyen des:

- subventions de l'Office fédéral des assurances sociales
- contributions des membres bienfaiteurs et dons

De cette manière, nous pouvons offrir cette prestation de l'Accompagnement à domicile aux personnes cérébro-lésées à un prix avantageux.

ADRESSEZ VOTRE DEMANDE À:

Nicole Debrot
Collaboratrice
Accompagnement à domicile
debrot@fragile.ch
Tél. 021 329 02 76

FRAGILE Suisse
Rue du Bugnon 18
1005 Lausanne
Tél. 021 329 02 73
www.fragile.ch

Compte pour les dons:
CCP 80-10132-0



Etat septembre 2016



**Un accompagnement
pour vivre chez soi**

FRAGILE Suisse
pour les personnes cérébro-lésées et leurs proches

L'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

L'Accompagnement à domicile aide les personnes cérébro-lésées à reprendre leur vie en main et à retrouver un maximum d'autonomie.

- La personne vit chez elle
- Elle est accompagnée dans son quotidien par un ou une professionnel-le
- La personne reçoit aide et conseil dans les domaines où elle a réellement besoin d'un appui
- L'accompagnement est adapté aux besoins individuels
- L'accompagnement est assuré à raison d'une à trois heures au maximum par semaine
- L'accompagnateur ou l'accompagnatrice collabore avec les proches, l'entourage, Pro Infirmis, les cliniques de réadaptation, les services d'aide et de soins à domicile, etc.

Le personnel assurant l'accompagnement est recruté dans les domaines de l'éducation sociale, du travail social et de la réadaptation neurologique.

L'accompagnement dure aussi longtemps que le besoin est avéré.

PRESTATIONS

Domaines dans lesquels s'effectue l'accompagnement:

- Gestion de la vie quotidienne
- Tenue du ménage
- Finances
- Classement de documents
- Tâches administratives
- Recherche de structures de jour
- Organisation des loisirs et des vacances
- Collaboration avec les proches et l'administration
- Coordination de l'aide et des soins à domicile, des thérapies et des interventions d'autres services
- Mise sur pied d'un réseau d'aide

Conditions

La personne accompagnée doit pouvoir vivre dans un appartement, une maison ou tout autre type de logement non encadré, de manière autonome ou avec l'appui de services ambulatoires.

FRAGILE Suisse évalue attentivement les besoins et y adapte l'accompagnement.

TARIFS

Pour l'Accompagnement à domicile, la personne cérébro-lésée paie le montant suivant:

- CHF 50.–/heure, si elle ne touche ni allocation pour impotent ni prestations de l'assurance accidents
- CHF 75.–/heure, si elle touche l'allocation pour impotent ou des prestations de l'assurance accidents

Les prestations complémentaires remboursent aux bénéficiaires une partie des frais de l'Accompagnement à domicile.

En cas de difficultés financières, nous examinons la situation et recherchons une solution en commun.

Utilité pour les personnes cérébro-lésées

Lorsque la personne vit chez elle malgré ses handicaps, elle peut à nouveau nouer des liens sociaux et améliorer sa qualité de vie.



Urs T., lésion cérébrale à 31 ans

«Après avoir passé des années dans un foyer, j'ai emménagé dans mon appartement et je peux enfin vivre à ma guise.»



Raya J., lésion cérébrale à 32 ans

«Sans l'aide de l'accompagnatrice, je ne pourrais pas vivre seule. J'ai dû beaucoup lutter pour accepter mes limites.»



Maria G. lésion cérébrale à 55 ans

«La vie quotidienne est compliquée. Pour l'organiser, j'ai besoin de l'aide de l'accompagnatrice.»